

Québec, le 5 avril 2017

PAR COURRIEL

Monsieur,

Je donne suite à votre demande d'accès reçue le 4 avril 2017 par courriel afin d'obtenir une copie de la demande d'enquête en éthique et déontologie relative à madame Sophie Chevalier, conseillère municipale de la Ville de Sorel-Tracy (CMQ-66094).

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information suivant la note explicative jointe à ce sujet.

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ

Céline Lahaie, notaire

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Édifice Lomer-Gouin
575 rue Saint-Amable
Bureau 1.10
Québec (Québec) G1R 2G4

Tél : (418) 528-7741
Télé : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télé : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

COMMISSION MUNICIPALE
23 NOV. 2016
DU QUÉBEC

Avant de rédiger votre plainte, nous vous recommandons de consulter la section « Éthique et déontologie des élus municipaux » sur le site Internet de la Commission et le processus d'enquête.

À L'USAGE DE LA COMMISSION

Dossier n° :

Ce formulaire doit être imprimé et posté.

1. COORDONNÉES DU DEMANDEUR

M. Mme

Prénom Nom

Adresse

Numéro Rue

Municipalité Code postal

Autres moyens de communication

Téléphone au domicile Téléphone au travail Poste

Télécopieur Courriel

2. ÉLU VISÉ PAR LA DEMANDE

J'ai des motifs raisonnables de croire que

(nom de l'élu)

de la municipalité de

(nom de la municipalité)

Maire
Conseiller
Préfet
Ancien élu

Date de fin de mandat
(aaaa / mm / jj)

a enfreint une règle de son code d'éthique et de déontologie.

3. PLAINTE (Au besoin, rédigez sur des feuilles supplémentaires)

- Indiquez la date du manquement déontologique.
- Décrivez l'événement à l'origine de votre demande d'enquête. Indiquez les actes, actions ou comportements de l'élu visé par votre demande, les dates où ceux-ci ont eu lieu, le nom des personnes impliquées, etc.
- Expliquez les raisons qui vous laissent croire que l'événement décrit pourrait constituer un manquement à une règle du code d'éthique et de déontologie applicable à l'élu.
- Veuillez nous indiquer quels sont les articles du Code d'éthique et de déontologie de la municipalité que vous croyez pertinents à votre demande.
- Au besoin, vous pouvez joindre des documents démontrant les événements. Ces annexes doivent être présentées au commissaire à l'assermentation avec le présent formulaire lorsque vous serez assermenté.

DEMANDE :

Exemple :

Date(s)	Événement(s)	Motif(s)
9 mai 2016	<i>Le conseiller a voté pour accorder un contrat de déneigement à la compagnie 1234-5678 Québec Inc.</i>	<i>Le conseiller est actionnaire de la compagnie 1234-5678 Québec Inc.</i>

Date(s)	Événement(s)	Motif(s)
Entre le 12 et 15 octobre 2016	<p>Mme Sophie Chevalier, conseillère municipale du district no 1 de la Ville de Sorel-Tracy, aurait, dans le cadre de ses activités professionnelles comme agent immobilier, utilisé des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions à titre de conseillère municipale, qui n'étaient pas à la disposition du public et aurait tenté d'influencer des personnes de l'organisation municipale pour ses intérêts personnels, le tout contrairement aux dispositions du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sorel-Tracy.</p> <p>Mme Sophie Chevalier a accepté d'agir à titre d'agent inscripteur pour la vente de deux immeubles, soit le 38-40, boulevard Fiset et le 160-160A, rue Augusta en sachant que la Ville avait l'intention et l'intérêt d'acquérir ces immeubles pour des fins municipales. Elle a fait de la pression auprès de l'organisation afin que la Ville en fasse l'acquisition et les a finalement vendus à un tiers, ce qui est venu compromettre la réalisation du projet municipal.</p> <p>Ce projet municipal consiste au réaménagement géométrique de l'intersection du boulevard Fiset et de la rue Augusta afin de faciliter la circulation des véhicules lourds dans le secteur. La Ville avait préalablement, en 2013, fait l'acquisition de deux immeubles contigus à ces derniers, et pour la réalisation du projet, la Ville se devait de faire l'acquisition des quatre immeubles.</p>	

3. PLAINTE (Au besoin, rédigez sur des feuilles supplémentaires)

- Indiquez la date du manquement déontologique.
- Décrivez l'événement à l'origine de votre demande d'enquête. Indiquez les actes, actions ou comportements de l'élu visé par votre demande, les dates où ceux-ci ont eu lieu, le nom des personnes impliquées, etc.
- Expliquez les raisons qui vous laissent croire que l'événement décrit pourrait constituer un manquement à une règle du code d'éthique et de déontologie applicable à l'élu.
- Veuillez nous indiquer quels sont les articles du Code d'éthique et de déontologie de la municipalité que vous croyez pertinents à votre demande.
- Au besoin, vous pouvez joindre des documents démontrant les événements. Ces annexes doivent être présentées au commissaire à l'assermentation avec le présent formulaire lorsque vous serez assermenté.

DEMANDE :

Exemple :

Date(s)	Événement(s)	Motif(s)
9 mai 2016	<i>Le conseiller a voté pour accorder un contrat de déneigement à la compagnie 1234-5678 Québec Inc.</i>	<i>Le conseiller est actionnaire de la compagnie 1234-5678 Québec Inc.</i>

Date(s)	Événement(s)	Motif(s)
Automne 2014	M. Mario Lazure, directeur général de la Ville, s'entend avec le conseiller du district no 4, M. Jocelyn Mondou pour que ce dernier discute avec la propriétaire des deux immeubles afin que la Ville procède à leur acquisition pour donner suite au projet d'élargissement de la rue.	
Été 2015	M. Jocelyn Mondou poursuit les discussions avec Mme Gaétane Beauchemin Plante pour l'acquisition des maisons situées aux 38-40, boulevard Fiset et 160-160A, rue Augusta.	
17 novembre 2015	Présentation au conseil de Ville du Plan triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2017-2018 dans lequel on prévoit le réaménagement de l'intersection du boulevard Fiset et de la rue Augusta (projet 16-44).	
Octobre 2016	Mme Sophie Chevalier, conseillère du district no 1, signe un contrat avec la propriétaire des maisons des 38-40, boulevard Fiset et 160-160A, rue Augusta et devient l'agente Remax, responsable de la vente.	
12 octobre 2016	Rencontre budgétaire du comité de finances et du Service de la planification et du développement urbain (SPDU). Étaient présents: Mme Sophie Chevalier, conseillère, M. André Potvin, conseiller, Mme Vicky Bussière, directrice des finances, Mme Manon Bergeron, technicienne contrôle financier, M. Marc Guévremont, directeur général par intérim, M. Martin Bergeron, ing., chef de division - génie, et M. Pierre Dauphinais, directeur du SPDU. C'est au cours de cette rencontre que la conseillère Sophie Chevalier a demandé si la Ville était intéressée à acheter les deux maisons contractées par elle-même à titre d'agent d'immeubles considérant que la Ville doit faire l'acquisition de ces maisons pour réaliser le projet de réaménagement.	

3. PLAINTE (Au besoin, rédigez sur des feuilles supplémentaires)

- Indiquez la date du manquement déontologique.
- Décrivez l'événement à l'origine de votre demande d'enquête. Indiquez les actes, actions ou comportements de l'élu visé par votre demande, les dates où ceux-ci ont eu lieu, le nom des personnes impliquées, etc.
- Expliquez les raisons qui vous laissent croire que l'événement décrit pourrait constituer un manquement à une règle du code d'éthique et de déontologie applicable à l'élu.
- Veuillez nous indiquer quels sont les articles du Code d'éthique et de déontologie de la municipalité que vous croyez pertinents à votre demande.
- Au besoin, vous pouvez joindre des documents démontrant les événements. Ces annexes doivent être présentées au commissaire à l'assermentation avec le présent formulaire lorsque vous serez assermenté.

DEMANDE :

Exemple :

Date(s)	Événement(s)	Motif(s)
9 mai 2016	Le conseiller a voté pour accorder un contrat de déneigement à la compagnie 1234-5678 Québec Inc.	Le conseiller est actionnaire de la compagnie 1234-5678 Québec Inc.

Date(s)	Événement(s)	Motif(s)
17 octobre 2016	Lors d'un comité de travail, présentation au conseil du plan du tracé qui démontre que l'acquisition des maisons en question était prévue et nécessaire. Mme Chevalier est absente de la rencontre; elle est en voyage à l'extérieur du pays. Cependant, les documents lui ont été envoyés par courriel le vendredi précédent.	
25 octobre 2016	Rencontre de Mme Chevalier avec M. Pierre Dauphinais, directeur du SPDU, au centre culturel, local 102. Mme Chevalier lui demande de bouger vite car elle a des offres pour les deux immeubles.	
29 octobre 2016	M. le maire Serge Péloquin reçoit un appel de M. Jacques Bardier d'Immeubles Bardier se plaignant que Mme Beauchemin, propriétaire des maisons, n'a pas voulu donner suite à son offre car elle attend une réponse de la Ville.	
2 novembre 2016	Mme Sophie Chevalier rencontre le greffier, M. René Chevalier, à son bureau pour lui dire que la Ville doit se décider rapidement pour faire l'acquisition du 38-40, boulevard Fiset considérant qu'elle a des acheteurs pour l'immeuble et d'oublier l'immeuble du 160-160A, rue Augusta car elle l'a vendu. Le greffier lui mentionne que la Ville ne fera jamais l'acquisition d'un immeuble lorsque cette dernière agit à titre d'agent inscripteur car le tout contreviendrait au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sorel-Tracy.	

4. DOCUMENTS À JOINDRE

Afin de compléter votre dossier, vous devez fournir, avec le présent formulaire, les documents justificatifs, s'il y a lieu.

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS :

Exemple :

Nom du document	Provenance	Date(s)
<i>Procès-verbal</i>	<i>Ville</i>	<i>9 mai 2016</i>

Nom du document	Provenance	Date(s)
Prestation de serment - Mme Sophie Chevalier	Ville de Sorel-Tracy	9 novembre 2009
Résolution no 10-02-013c - mandat – services professionnels – élaboration d'un réseau de camionnage dans le secteur du Vieux-Sorel	Ville de Sorel-Tracy	15 février 2010
Résolution no 12-04-203 - avis de motion - règlement concernant la circulation des camions et véhicules lourds sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy	Ville de Sorel-Tracy	2 avril 2012
Résolution no 13-04-135c - acquisition de l'immeuble du 166, rue Augusta	Ville de Sorel-Tracy	30 avril 2013
Résolution no 13-06-310 - adoption du Règlement n° 2197 « Concernant la circulation des camions et des véhicules outils dans la ville de Sorel-Tracy et abrogeant les règlements nos 801-6 et 801-6-1 de l'ex-Ville de Tracy »	Ville de Sorel-Tracy	3 juin 2013
Extrait de l'annexe "B" du Règlement no 2197 concernant la circulation des camions - plan	Ville de Sorel-Tracy	3 juin 2013
Résolution no 13-08-386 - acquisition de l'immeuble du 168-170, rue Augusta	Ville de Sorel-Tracy	19 août 2013
Prestation de serment - Mme Sophie Chevalier	Ville de Sorel-Tracy	11 novembre 2013
Règlement no 2249 "Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sorel-Tracy"	Ville de Sorel-Tracy	3 février 2014
Règlement no 2348 "Concernant une modification du Règlement no 2249 "Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sorel-Tracy" afin d'ajouter une règle de conduite d'un élu afin de tenir compte d'une modification à la loi"	Ville de Sorel-Tracy	3 octobre 2016
Plan triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2017-2018 (projet 16-44)	Ville de Sorel-Tracy	
Plan-projet intersection boulevard Fiset et rue Augusta	Ville de Sorel-Tracy	

5. DÉCLARATION SOUS SERMENT

Serge Péloquin

Je, soussigné (nom en lettres moulées)

déclare que les renseignements de la présente demande sont vrais

Signature (en présence du commissaire à l'assermentation)

2016 11 21

(aaaa / mm / jj)

SECTION CI-DESSOUS RÉSERVÉE AU COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION

(Pour trouver un commissaire à l'assermentation, consultez le <http://www.assermentation.justice.gouv.qc.ca/>)

Affirmé solennellement devant moi à

SOREL-TRACY

(municipalité)

21 novembre 2016

ce (date)

Diane Pepin

Signature du commissaire à l'assermentation

Timbre du commissaire à l'assermentation ou,
à la main, nom et numéro du commissaire



Veillez imprimer le présent formulaire et y joindre les documents accompagnant votre demande d'enquête. Vous devez nous faire parvenir le tout par la poste à :

***Commission municipale du Québec
Secrétariat
Demande d'enquête en déontologie municipale
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3***



Cérémonie de prestation de serment
Le 9 novembre 2009

Province de Québec
Comté de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Cérémonie de prestation de serment des membres du conseil élus le 6 novembre 2009 tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville le lundi 9 novembre 2009, à compter de 19 h.

Présences

Monsieur Réjean Dauplaise	maire
Madame Sophie Chevalier	conseillère du district n° 1 – Bourgchemin
Monsieur André Potvin	conseiller du district n° 2 – Richelieu
Monsieur Yvon Bibeau	conseiller du district n° 3 – Saint-Laurent
Madame Corina Bastiani	conseillère du district n° 4 – Vieux-Sorel
Monsieur Alain Maher	conseiller du district n° 5 – Du Faubourg
Monsieur Gilles Jr Lemieux	conseiller du district n° 6 – Des Gouverneurs
Madame Michèle Lacombe Gauthier	conseillère du district n° 7 – Des Patriotes
Madame Dominique Ouellet	conseillère du district n° 8 – Pierre-De Saurel

Prestations de serment

Le Maire élu prête serment d'office devant le Greffier, alors que les conseillères et les conseillers élus sont assermentés par le Maire, le tout tel qu'il appert des formules de serment jointes aux présentes pour en faire partie intégrante.

SERMENT D'OFFICE

Je, RÉJEAN DAUPLAISE, domicilié au 1236, chemin des Patriotes à Sorel-Tracy, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de maire de la Ville de Sorel-Tracy conformément à la loi, avec honnêteté et justice, dans les meilleurs intérêts de la population de la municipalité.

RÉJEAN DAUPLAISE,
maire de la Ville de Sorel-Tracy

Déclaré sous serment devant moi, à
Sorel-Tracy, ce 9^e jour de novembre 2009

René Chevalier,
greffier de la Ville de Sorel-Tracy



Le 9 novembre 2009

SERMENT D'OFFICE

Je, SOPHIE CHEVALIER, domiciliée au 2108, rue du Parc à Sorel-Tracy, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de conseillère du district n° 1 – Bourgchemin de la Ville de Sorel-Tracy conformément à la loi, avec honnêteté et justice, dans les meilleurs intérêts de la population de la municipalité.

SOPHIE CHEVALIER,

conseillère du district n° 1 - Bourgchemin

Déclaré sous serment devant moi, à
Sorel-Tracy, ce 9^e jour de novembre 2009

Réjean Dauplaise,
maire de la Ville de Sorel-Tracy

SERMENT D'OFFICE

Je, ANDRÉ POTVIN, domicilié au 3231, rue Lamarche à Sorel-Tracy, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de conseiller du district n° 2 – Richelieu de la Ville de Sorel-Tracy conformément à la loi, avec honnêteté et justice, dans les meilleurs intérêts de la population de la municipalité.

ANDRÉ POTVIN,

conseiller du district n° 2 - Richelieu

Déclaré sous serment devant moi, à
Sorel-Tracy, ce 9^e jour de novembre 2009

Réjean Dauplaise,
maire de la Ville de Sorel-Tracy



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SOREL-TRACY

Extrait du procès-verbal de la séance du comité administratif de la Ville de Sorel-Tracy, tenue le 15 février 2010

Résolution n° 10-02-013c

**Mandat – services professionnels – élaboration
d'un réseau de camionnage dans le secteur du
vieux-Sorel**

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels soumise par CIMA+ en date du 11 août 2009 relativement à la réalisation d'un plan illustrant le réseau de camionnage pour le secteur du Vieux-Sorel de manière à permettre d'orienter le conseil municipal sur la mise en place d'un réseau de camionnage mieux organisé, mieux hiérarchisé, mieux épuré et mieux intégré au caractère spécifique propre du secteur,

CONSIDÉRANT que cette étude présentera différentes variantes sur les trajets possibles des camions dans le secteur du Vieux-Sorel de manière à répondre aux problématiques soulevées par la population,

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Corina Bastiani, appuyée par M^{me} Dominique Ouellet, que le comité recommande que le conseil donne mandat à la firme CIMA+ pour réaliser la proposition de services professionnels relativement à l'élaboration d'un réseau de camionnage pour le secteur du Vieux-Sorel au coût de 21 500 \$, taxes non comprises.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Extrait certifié conforme,
Sorel-Tracy, le 17 novembre 2016

René Chevalier, greffier

RC/dc

PROCÈS-VERBAL de la séance du comité administratif de la Ville de Sorel-Tracy, tenue dans la salle des comités de l'hôtel de ville, le lundi 15 février 2010, à compter de 18 h 30

Présences

Siégeant sous la présidence du maire, M. Réjean Dauplaise, les conseillères Corina Bastiani, Sophie Chevalier et Dominique Ouellet ainsi que les conseillers Yvon Bibeau, Gilles Jr Lemieux, Alain Maher et André Potvin sont présents et forment quorum.

Le directeur général, M. Mario Lazure, et le greffier, M. René Chevalier, sont aussi présents.

M^{mes} Michèle Lacombe Gauthier avait au préalable motivé son absence.

10-02-012c

Comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Bibeau, appuyé par M^{me} Corina Bastiani, que le comité recommande :

QUE le conseil autorise le paiement des comptes pour la période du 29 janvier 2010 au 11 février 2010 totalisant 2 232 220,59 \$ et apparaissant à la liste du 11 février 2010 soumise par la trésorière,

QUE la trésorière de la Ville de Sorel-Tracy certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10-02-013c

Mandat – services professionnels – élaboration d'un réseau de camionnage dans le secteur du Vieux-Sorel

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels soumise par CIMA+ en date du 11 août 2009 relativement à la réalisation d'un plan illustrant le réseau de camionnage pour le secteur du Vieux-Sorel de manière à permettre d'orienter le conseil municipal sur la mise en place d'un réseau de camionnage mieux organisé, mieux hiérarchisé, mieux épuré et mieux intégré au caractère spécifique propre du secteur,

CONSIDÉRANT que cette étude présentera différentes variantes sur les trajets possibles des camions dans le secteur du Vieux-Sorel de manière à répondre aux problématiques soulevées par la population,

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Corina Bastiani, appuyée par M^{me} Dominique Ouellet, que le comité recommande que le conseil donne mandat à la firme CIMA+ pour réaliser la proposition de services professionnels relativement à l'élaboration d'un réseau de camionnage pour le secteur du Vieux-Sorel au coût de 21 500 \$, taxes non comprises.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SOREL-TRACY

Extrait du procès-verbal de la séance du comité administratif de la Ville de Sorel-Tracy,
tenue le 30 avril 2013

Résolution n° 13-04-135c Acquisition de l'immeuble du 166, rue Augusta

CONSIDÉRANT l'offre de vente de M^{me} Sylvie Courchesne, déposée au nom de l'ensemble des propriétaires de l'immeuble du 166, rue Augusta, datée du 16 janvier 2013,

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue entre le directeur général de la Ville et M^{me} Sylvie Courchesne concernant les conditions d'acquisition dudit immeuble,

CONSIDÉRANT que ledit immeuble est présentement évalué à 81 300 \$ au rôle triennal d'évaluation présentement en vigueur,

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de faire l'acquisition de cet immeuble,

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Dominique Ouellet, appuyée par M. André Potvin, que le comité recommande :

QUE le conseil autorise l'acquisition de l'immeuble du 166, rue Augusta au coût de 81 300 \$, taxes non comprises,

QUE le coût d'acquisition soit financé à même le fonds de roulement,

QUE mandat soit donné à M. Simon Grondin, notaire, pour préparer l'ensemble des documents nécessaires en pareille circonstance,

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le directeur général soient autorisés à signer ces documents pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy. Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Extrait certifié conforme,
Sorel-Tracy, le 17 novembre 2016

René Chevalier, greffier
RC/dc

PROCÈS-VERBAL de la séance du comité administratif de la Ville de Sorel-Tracy, tenue dans la salle des comités de l'hôtel de ville, le lundi 30 avril 2013, à compter de 16 h

Présences

Siégeant sous la présidence du maire, M. Réjean Dauplaise, les conseillères Corina Bastiani, Sophie Chevalier, Michèle Lacombe Gauthier et Dominique Ouellet ainsi que les conseillers Yvon Bibeau, Gilles Jr Lemieux, Alain Maher et André Potvin sont présents et forment quorum.

Le directeur général, M. Mario Lazure, et le greffier, M. René Chevalier, sont aussi présents.

13-04-127c

Comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Bibeau, appuyé par M. Alain Maher, que le comité recommande :

QUE conseil autorise le paiement des comptes pour la période du 20 au 26 avril 2013 totalisant 17 007,96 \$ et apparaissant à la liste en date du 26 avril 2013 soumise par la trésorière,

QUE la trésorière de la Ville de Sorel-Tracy certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

13-04-128c

Autorisation de signature – protocole d'entente – Galerie Horizon

CONSIDÉRANT que le conseil, réuni en comité administratif le 18 mars 2013, adoptait la résolution n° 13-03-069c afin de donner mandat au Service des loisirs de préparer un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sorel-Tracy et la Galerie Horizon,

CONSIDÉRANT que ce protocole prendra fin le 31 décembre 2013, et ce, afin de pouvoir évaluer la stabilité de l'organisme,

CONSIDÉRANT le projet de protocole soumis,

CONSIDÉRANT le rapport du 22 avril 2013 soumis par M. Daniel St-Onge, chef de division – planification et expertise, sur ce sujet,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues audit rapport,

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Corina Bastiani, appuyée par M^{me} Michèle Lacombe Gauthier, que le comité recommande :

QUE le conseil autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, le protocole d'entente à intervenir entre la Galerie Horizon et la Ville de Sorel-Tracy,

QUE cette entente soit consentie pour une période d'une année débutant le jour de sa signature et se terminant le 31 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SOREL-TRACY

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy tenue le 3 juin 2013

Résolution n° 13-06-310 Adoption du Règlement n° 2197

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 mars 2013 pour l'adoption du règlement n° 2197,

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de cette séance,

CONSIDÉRANT le règlement n° 2197 tel que déposé par le greffier,

CONSIDÉRANT que des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance,

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par le greffier,

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le greffier,

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Jr Lemieux, appuyé par M^{me} Corina Bastiani, que le Règlement n° 2197 « Concernant la circulation des camions et des véhicules outils dans la ville de Sorel-Tracy et abrogeant les règlements n^{os} 801-6 et 801-6-1 de l'ex-Ville de Tracy » soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Extrait certifié conforme

Sorel-Tracy, le 17 novembre 2016

René Chevalier, greffier

RC/dp

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 3 juin 2013, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence de Son Honneur le maire Réjean Dauplaise, les conseillères et les conseillers suivants :

M^{me} Corina Bastiani
M. Yvon Bibeau
M^{me} Sophie Chevalier
M^{me} Michèle Lacombe Gauthier
M. Gilles Jr Lemieux
M^{me} Dominique Ouellet
M. Alain Maher
M. André Potvin

Le directeur général, M. Mario Lazure, le greffier, M. René Chevalier, et le responsable de division – communications, M. Louis Latraverse, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

13-06-256

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Jr Lemieux, appuyé par M. André Potvin, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Présentation des états financiers non consolidés au 31 décembre 2012

M^{me} Vicky Bussière, directrice du Service des finances et trésorière, fait la présentation des états financiers non consolidés au 31 décembre 2012.

13-06-257

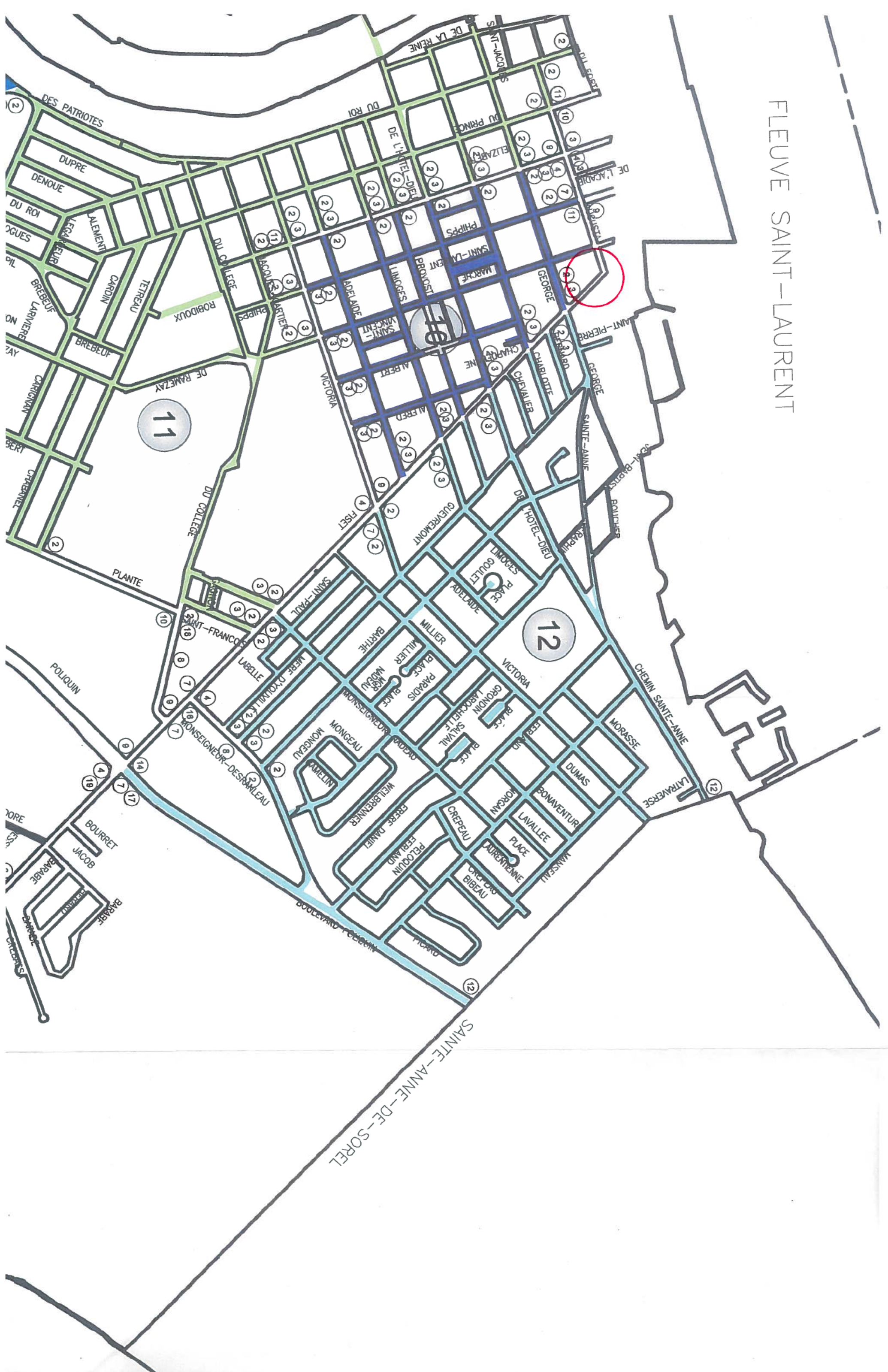
Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai 2013 et de la séance extraordinaire du 21 mai 2013

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la dernière séance ont été distribués aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Bibeau, appuyé par M. Alain Maher, que le greffier soit dispensé de donner lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai 2013 et de la séance extraordinaire du 21 mai 2013 et que ces procès-verbaux soient acceptés tels que soumis.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

FLEUVE SAINT-LAURENT





PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SOREL-TRACY

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy tenue le 19 août 2013

Résolution n° 13-08-386 Acquisition de l'immeuble du 168-170, rue Augusta

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Sorel-Tracy de faire l'acquisition de l'immeuble du 168-170, rue Augusta,

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue entre le directeur général de la Ville et M. Jean-Louis Righini, représentant légal de la propriétaire, M^{me} Régina Righini, le tout tel qu'il appert à la promesse de vente signée le 1^{er} août 2013 entre les parties,

CONSIDÉRANT que ledit immeuble est présentement évalué à 95 300 \$ au rôle triennal d'évaluation présentement en vigueur,

IL EST PROPOSÉ par M. André Potvin, appuyé par M^{me} Sophie Chevalier :

QUE le conseil autorise l'acquisition de l'immeuble du 168-170, rue Augusta, lot 4 482 196 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, au coût de 95 300 \$, taxes non comprises,

QUE le coût d'acquisition soit financé à même le fonds de roulement,

QUE mandat soit donné à M. Hugo Couturier, notaire, pour préparer l'ensemble des documents nécessaires en pareille circonstance,

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le directeur général soient autorisés à signer ces documents pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Extrait certifié conforme
Sorel-Tracy, le 17 novembre 2016

René Chevalier, greffier
RC/dp

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 19 août 2013, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence de Son Honneur le maire Réjean Dauplaise, les conseillères et les conseillers suivants :

M^{me} Corina Bastiani
M. Yvon Bibeau
M^{me} Sophie Chevalier
M^{me} Michèle Lacombe Gauthier
M. Gilles Jr Lemieux
M^{me} Dominique Ouellet
M. Alain Maher
M. André Potvin

Le directeur général, M. Mario Lazure, le greffier, M. René Chevalier, et le responsable de division – communications, M. Louis Latraverse, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

13-08-372

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Bibeau, appuyé par M. André Potvin, que l'ordre du jour soit adopté en retirant le sujet 5. h) Nomination des membres de la commission de la culture de la Ville de Sorel-Tracy.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

13-08-373

Adoption des procès-verbaux des 8 et 15 juillet 2013

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux des dernières séances ont été distribués aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ par M. André Potvin, appuyé par M. Alain Maher :

QUE le greffier soit dispensé de donner lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 juillet 2013 et de la séance extraordinaire du 15 juillet 2013 et que ces procès-verbaux soient acceptés tels que soumis à l'exception de la résolution n° 13-07-334 de la séance ordinaire du 8 juillet 2013,

QUE cette résolution soit modifiée en ajoutant avant le dernier paragraphe, les paragraphes suivants :

« QUE cette assistance financière soit assujettie à une obligation du Groupe de ressources techniques en habitation de la région de Sorel (GRTHS) à



Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Cérémonie de prestation de serment
Le 11 novembre 2013

Cérémonie de prestation de serment des membres du conseil élus le 3 novembre 2013 tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville le lundi 11 novembre 2013, à compter de 20 h.

Présences

Monsieur Serge Péloquin	maire
Madame Sophie Chevalier	conseillère du district n° 1 – Bourgchemin
Monsieur André Potvin	conseiller du district n° 2 – Richelieu
Monsieur Yvon Bibeau	conseiller du district n° 3 – Saint-Laurent
Monsieur Jocelyn Mondou	conseiller du district n° 4 – Vieux-Sorel
Monsieur Alain Maher	conseiller du district n° 5 – Du Faubourg
Monsieur Benoît Guévremont	conseiller du district n° 6 – Des Gouverneurs
Monsieur Patrick Péloquin	conseiller du district n° n° 7 – Des Patriotes
Madame Dominique Ouellet	conseillère du district n° 8 – Pierre-De Saurel

Prestations de serment

Le Maire élu prête serment devant le Greffier, alors que les conseillères et les conseillers élus sont assermentés par le Maire, le tout tel qu'il appert des formules de serment jointes aux présentes pour en faire partie intégrante.

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, SERGE PÉLOQUIN, domicilié au 515, rue Mogé à Sorel-Tracy, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de maire avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sorel-Tracy et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

En foi de quoi, j'ai signé à Sorel-Tracy, ce 11^e jour de novembre 2013

Serge Péloquin,
maire de la Ville de Sorel-Tracy

Déclaré sous serment devant moi, à
Sorel-Tracy, ce 11^e jour de novembre 2013

René Chevalier,
greffier de la Ville de Sorel-Tracy



SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, SOPHIE CHEVALIER, domiciliée au 2108, rue du Parc à Sorel-Tracy, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère du district 1 – Bourgchemin avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sorel-Tracy et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

En foi de quoi, j'ai signé à Sorel-Tracy, ce 11^e jour de novembre 2013

Sophie Chevalier,
conseillère du district 1 - Bourgchemin

Déclaré sous serment devant moi, à
Sorel-Tracy, ce 11^e jour de novembre 2013

Serge Pélouquin,
maire de la Ville de Sorel-Tracy

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, ANDRÉ POTVIN, domicilié au 3231, rue Lamarche à Sorel-Tracy, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller du district 2 – Richelieu avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sorel-Tracy et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

En foi de quoi, j'ai signé à Sorel-Tracy, ce 11^e jour de novembre 2013

André Potvin,
conseiller du district 2 - Richelieu

Déclaré sous serment devant moi, à
Sorel-Tracy, ce 11^e jour de novembre 2013

Serge Pélouquin,
maire de la Ville de Sorel-Tracy



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SOREL-TRACY

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy tenue le 3 février 2014

Résolution n° 14-02-076 Adoption du Règlement n° 2249

CONSIDÉRANT que le projet de Règlement n° 2249 « Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sorel-Tracy » a été présenté lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2014,

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à cette même séance pour l'adoption du règlement n° 2249,

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié annonçant l'adoption du règlement n° 2249 lors de la séance ordinaire du 3 février 2014,

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de cette séance,

CONSIDÉRANT le règlement n° 2249 tel que déposé par le greffier,

CONSIDÉRANT que des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance,

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par le greffier,

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le greffier,

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Sophie Chevalier, appuyée par M. Jocelyn Mondou, que le Règlement n° 2249 « Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sorel-Tracy » soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Extrait certifié conforme

Sorel-Tracy, le 17 novembre 2016

René Chevalier, greffier

MPL/ena

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 3 février 2014, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence de Son Honneur le maire Serge Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Yvon Bibeau
M^{me} Sophie Chevalier
M. Benoît Guèvremont
M. Alain Maher
M. Jocelyn Mondou
M. Patrick Péloquin
M. André Potvin

Le directeur général, M. Mario Lazure, le greffier, M. René Chevalier, et le responsable de division – communications, M. Louis Latraverse, sont aussi présents.

La conseillère, M^{me} Dominique Ouellet, avait au préalable motivé son absence.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

14-02-034

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. André Potvin, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

14-02-035

Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2014

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la dernière séance a été distribué aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que le greffier soit dispensé de donner lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014 et que ce procès-verbal soit accepté tel que soumis.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Le maire, M. Serge Péloquin, quitte la séance en mentionnant qu'il est directement concerné, à titre de premier actionnaire, par une facture de Boulevard Musique inc. apparaissant à la liste des comptes à payer du 15 janvier 2014 soumise au conseil municipal, réuni en comité administratif le 20 janvier 2014, et tel qu'indiqué à la résolution n° 14-01-001c du procès-verbal du 20 janvier 2014. Il mentionne que cette facture fait suite à une prestation de service ayant eu lieu avant le 3 novembre 2013.



(adopté le 3 février 2014)

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), entrée en vigueur le 2 décembre 2010, a imposée aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux par l'adoption d'un règlement au plus tard le 2 décembre 2011,

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté le premier code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sorel-Tracy le 7 novembre 2011,

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) impose à toute municipalité d'adopter, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification,

CONSIDÉRANT que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) ont été respectées,

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 janvier 2014.

Le conseil municipal DÉCRÈTE ce qui suit :

ARTICLE 1 - TITRE

Le titre du présent code est : « Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sorel-Tracy ».

ARTICLE 2 - APPLICATION DU CODE

Le présent code s'applique à tout membre du conseil de la Ville de Sorel-Tracy.

ARTICLE 3 - BUTS DU CODE

Le présent code poursuit les buts suivants :

- 1) Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la Ville;
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- 3) Prévenir les conflits éthiques et, s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- 4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

ARTICLE 4 - VALEURS DE LA VILLE

Les valeurs suivantes servent de guide pour la prise de décision et, de façon générale, la conduite des membres du conseil en leur qualité d'élus, particulièrement lorsque les

situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le présent code ou par les différentes politiques de la Ville.

1) **L'intégrité**

Tout membre du conseil doit valoriser l'honnêteté, la rigueur et la justice.

2) **La prudence dans la poursuite de l'intérêt public**

Tout membre du conseil doit assumer ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe. Dans l'accomplissement de cette mission, il doit agir avec professionnalisme ainsi qu'avec vigilance et discernement.

3) **Le respect envers les autres membres du conseil, les employés de la Ville et les citoyens**

Tout membre du conseil doit favoriser le respect dans les relations humaines. Il a droit à celui-ci et doit agir avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions.

4) **La loyauté envers la Ville**

Tout membre du conseil doit rechercher l'intérêt de la Ville.

5) **La recherche de l'équité**

Tout membre du conseil doit traiter chaque personne avec justice et, dans la mesure du possible, en interprétant les lois et règlements en accord avec leur esprit.

6) **L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil**

Tout membre du conseil doit sauvegarder l'honneur rattaché à sa fonction, ce qui présuppose la pratique constante des cinq valeurs précédentes : l'intégrité, la prudence, le respect, la loyauté et l'équité.

ARTICLE 5 - RÈGLES DE CONDUITE

5.1. Application

Les règles énoncées dans le présent article doivent guider la conduite d'un élu à titre de membre du conseil, d'un comité, d'un organisme ou d'une commission :

- a) De la Ville ou,
- b) D'un autre organisme lorsqu'il y siège en sa qualité de membre du conseil de la Ville de Sorel-Tracy.

5.2. Objectifs

Ces règles ont notamment pour objectifs de prévenir :

- Toute situation où l'intérêt personnel d'un membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- Toute situation qui va à l'encontre des articles 304 et 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2);
- Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

5.3. Conflits d'intérêts

5.3.1. Il est interdit à tout membre du conseil d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

5.3.2. Il est interdit à tout membre du conseil de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Un membre du conseil est réputé ne pas contrevenir au présent article lorsqu'il bénéficie des exceptions prévues aux quatrième et cinquième alinéas de l'article 5.6.

5.4. Avantages, dons et marques d'hospitalité

5.4.1. Il est interdit à tout membre du conseil de solliciter, de susciter, d'accepter ou de recevoir, pour lui-même ou pour une autre personne, quelque avantage que ce soit en échange d'une prise de position sur une question dont le conseil de la Ville de Sorel-Tracy, un comité où il siège à titre de représentant de la Ville de Sorel-Tracy ou une commission dont il est membre peut être saisi.

5.4.2. Il est interdit à tout membre du conseil d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

5.4.3. Tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par l'article 5.4.2. doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet, dans les trente jours de sa réception, d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier de la Ville. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu, et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception. Le greffier tient un registre public de ces déclarations.

5.5. Intérêt dans un contrat

Un membre du conseil ne doit pas avoir sciemment un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec la Ville ou un organisme visé à l'article 5.1.

Un membre du conseil est réputé ne pas avoir un tel intérêt dans les cas suivants :

- 1° Le membre du conseil a acquis son intérêt par succession ou par donation et y a renoncé ou s'en est départi le plus tôt possible;
- 2° L'intérêt du membre du conseil consiste dans la possession d'actions d'une compagnie qu'il ne contrôle pas, dont il n'est ni un administrateur ni un dirigeant et dont il possède moins de 10 % des actions émises donnant le droit de vote;
- 3° L'intérêt du membre du conseil consiste dans le fait qu'il est membre, administrateur ou dirigeant d'un autre organisme municipal, d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q. c. A-2.1), d'un organisme à but non lucratif ou d'un organisme dont la loi prévoit que cette personne doit être membre, administrateur ou dirigeant en tant que membre du conseil de la Ville ou de l'organisme municipal;
- 4° Le contrat a pour objet une rémunération, une allocation, un remboursement de dépenses, un avantage social, un bien ou un service auquel le membre a droit à titre de condition de travail attachée à sa fonction au sein de la Ville ou de l'organisme municipal;
- 5° Le contrat a pour objet la nomination du membre du conseil à un poste de fonctionnaire ou d'employé dont l'occupation ne rend pas inéligible son titulaire;
- 6° Le contrat a pour objet la fourniture de services offerts de façon générale par la Ville ou l'organisme municipal;
- 7° Le contrat a pour objet la vente ou la location, à des conditions non préférentielles, d'un immeuble;

- 8° Le contrat consiste en des obligations, billets ou autres titres offerts au public par la Ville ou l'organisme municipal ou dans l'acquisition de ces obligations, billets ou autres titres à des conditions non préférentielles;
- 9° Le contrat a pour objet la fourniture de services ou de biens que le membre du conseil est obligé de faire en faveur de la Ville ou de l'organisme municipal en vertu d'une disposition législative ou réglementaire;
- 10° Le contrat a pour objet la fourniture d'un bien par la Ville ou l'organisme municipal et a été conclu avant que le membre du conseil n'occupe son poste au sein de la Ville ou de l'organisme municipal et avant qu'il ne pose sa candidature à ce poste lors de l'élection où il a été élu;
- 11° Dans un cas de force majeure, l'intérêt général de la Ville ou de l'organisme municipal exige que le contrat soit conclu de préférence à tout autre.

5.6. Divulgence des intérêts

Le membre du conseil qui est présent à une séance au moment où doit être prise en considération une question dans laquelle il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier doit divulguer la nature générale de cet intérêt avant le début des délibérations sur cette question. Il doit aussi s'abstenir de participer à ces délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

Lorsque la séance n'est pas publique, le membre doit, en plus de ce qui précède, divulguer la nature générale de son intérêt puis quitter la séance pour tout le temps que durent les délibérations et le vote sur cette question.

Lorsque la question à propos de laquelle un membre du conseil a un intérêt pécuniaire est prise en considération lors d'une séance à laquelle il est absent, il doit, après avoir pris connaissance de ces délibérations, divulguer la nature générale de son intérêt, dès la première séance à laquelle il est présent après avoir pris connaissance de ce fait.

Le présent article ne s'applique pas dans le cas où l'intérêt du membre du conseil consiste dans des rémunérations, des allocations, des remboursements de dépenses, des avantages sociaux ou d'autres conditions de travail attachées à ses fonctions au sein de la Ville ou de l'organisme municipal.

Il ne s'applique pas non plus dans le cas où l'intérêt est tellement minime que le membre du conseil ne peut raisonnablement être influencé par lui.

5.7. Utilisation des ressources de la Ville

Il est interdit à tout membre du conseil d'utiliser les ressources de la Ville ou de tout autre organisme visé à l'article 5.1 à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions.

La présente interdiction ne s'applique pas lorsqu'un membre du conseil utilise, à des conditions non préférentielles, une ressource mise à la disposition des citoyens.

5.8. Utilisation ou communication de renseignements confidentiels

Il est interdit à tout membre du conseil d'utiliser, de communiquer, ou de tenter d'utiliser ou de communiquer, tant pendant son mandat qu'après celui-ci, des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui ne sont pas généralement à la disposition du public, pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

5.9. Règles d'après-mandat

Dans les douze mois qui suivent la fin de son mandat, il est interdit à un membre du conseil d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction, de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre du conseil de la Ville de Sorel-Tracy.

5.10. Abus de confiance et malversation

Il est interdit à un membre du conseil de détourner à son propre usage ou à l'usage d'un tiers un bien appartenant à la Ville.

ARTICLE 6 - MÉCANISMES DE CONTRÔLE

6.1. Le non respect d'une valeur énoncée ou tout manquement à une règle prévue au présent code par un membre du conseil de la Ville de Sorel-Tracy peut entraîner l'imposition des sanctions suivantes :

- 1) La réprimande;
- 2) La remise à la Ville, dans les trente jours de la décision de la Commission municipale du Québec :
 - a) du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci;
 - b) de tout profit retiré en contravention d'une règle du présent code;
- 3) Le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période qu'a duré le manquement à une règle du présent code, en tant que membre du conseil, d'un comité, d'une commission de la Ville ou d'un organisme visé à l'article 5.1;
- 4) La suspension du membre du conseil pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours; cette suspension ne peut avoir effet au-delà du jour où prend fin son mandat.

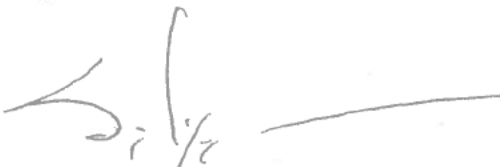
Lorsqu'un membre du conseil est suspendu, il ne peut siéger à aucun conseil, comité ou commission de la Ville, ou en sa qualité de membre du conseil de la Ville, à un autre organisme, ni recevoir une rémunération, une allocation, ou toute autre somme de la Ville ou d'un tel organisme.

ARTICLE 7 - REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT N° 2111

Le présent règlement remplace le Règlement n° 2111 « Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sorel-Tracy » adopté par le conseil le 7 novembre 2011.

ARTICLE 8 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.


Serge Péloquin, maire


René Chevalier, greffier



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SOREL-TRACY

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy tenue le 3 octobre 2016

Résolution n° 2016-10-757 Adoption du Règlement n° 2348 « Concernant une modification du Règlement n° 2249 « Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sorel-Tracy » afin d'ajouter une règle de conduite d'un élu afin de tenir compte d'une modification à la loi »

CONSIDÉRANT que le projet de Règlement n° 2348 « Concernant une modification du Règlement n° 2249 « Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sorel-Tracy » afin d'ajouter une règle de conduite d'un élu afin de tenir compte d'une modification à la loi » a été présenté lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2016,

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à cette même séance pour l'adoption du règlement n° 2348,

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié annonçant l'adoption du règlement n° 2348 lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2016,

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de cette séance,

CONSIDÉRANT le règlement n° 2348 tel que déposé par le greffier,

CONSIDÉRANT que des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance,

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par le greffier,

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le greffier,

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M^{me} Dominique Ouellet, que le Règlement n° 2348 « Concernant une modification du Règlement n° 2249 « Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sorel-Tracy » afin d'ajouter une règle de conduite d'un élu afin de tenir compte d'une modification à la loi » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Extrait certifié conforme

Sorel-Tracy, le 17 novembre 2016

René Chevalier, greffier

RC/dp

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 3 octobre 2016, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Serge Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Yvon Bibeau
M^{me} Sophie Chevalier
M. Benoît Guèvremont
M. Alain Maher
M. Jocelyn Mondou
M^{me} Dominique Ouellet
M. Patrick Péloquin
M. André Potvin

Le directeur général par intérim, M. Marc Guèvremont, le greffier, M. René Chevalier, et le responsable de division - communications, M. Louis Latraverse, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2016-10-715

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Sophie Chevalier, appuyée par M. André Potvin, que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- En retirant le sujet 5.14. « Autorisation de signature – entente de développement culturel tripartite avec la MRC de Pierre-De Saurel et le ministère de la Culture et des Communications »;
- En ajoutant le sujet 5.25. « Budget d'immobilisations – district électoral n° 7 – Des Patriotes – aménagement du parc des Trembles ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2016-10-716

Adoption des procès-verbaux de l'assemblée consultative et de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2016

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux des dernières séances ont été distribués aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ par M. André Potvin, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que le greffier soit dispensé de donner lecture des procès-verbaux de l'assemblée



VILLE DE
SOREL-TRACY

RÈGLEMENT N° 2348

« Concernant une modification du Règlement n° 2249 « Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sorel-Tracy » afin d'ajouter une règle de conduite d'un élu afin de tenir compte d'une modification à la loi »

(adopté le 3 octobre 2016)

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1),

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance ordinaire de ce conseil tenue le 12 septembre 2016,

Le conseil municipal DÉCRÈTE ce qui suit :

1. Le Règlement n° 2249 « Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sorel-Tracy » est modifié en ajoutant après l'article 5.10, l'article 5.11, soit :

« 5.11. Activités de financement politique

Il est interdit à tout membre du conseil de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Ville, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Ville.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues. »

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Serge Péloquin, maire

René Chevalier, greffier

IMMOBILISATIONS PAR CATÉGORIES

PROJET		2016	2017	2018	TOTAL	Descriptions	Années subséquentes
14-03	Projet Éco-parc (Michaudville et Beauval)	1 500 000 \$			1 500 000 \$	Travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie	
Annuel	Honoraires professionnels	100 000 \$	100 000 \$		200 000 \$	Engagements de consultants pour la préparation de plans et devis	
14-23	Rue Guévremont - entre les rues Monseigneur-Nadeau et Limoges (2013) (PTI 2011-2012-2013)	- \$	1 750 000 \$		1 750 000 \$	Travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie	
14-26	Route Marie-Victorin - entre le pont Turcotte et la rue de l'Ilménite	1 300 000 \$			1 300 000 \$	Travaux d'aqueduc et de voirie	
14-27	Rue Taché - réfection de l'émissaire d'égout combiné (pas TECQ 2014-2018 RES.15-06-409)	400 000 \$			400 000 \$	Réfection de la conduite d'égout combiné dans la berge du fleuve Saint-Laurent	
15-10	Rue Lambert - entre les rues Tétrault et Chabanel		350 000 \$		350 000 \$	Réhabilitation pavage, égout et aqueduc	
16-01	Rue Lambert - phase II (rues Carignan à Turcotte)		350 000 \$		350 000 \$	Réhabilitation pavage, égout et aqueduc, enlèvement de 2 sp Caisse et Lambert	
15-11	Rue Vanier - entre les rues du Marquis et Vanier		150 000 \$		150 000 \$	Gainage et enlever conduite de 100 mm et prolonger les services	
15-12	Rue du Coteau-de-Sable - entre le boulevard Gagné et la rue Coteau-de-Sable		60 000 \$		60 000 \$	Bouclage du réseau	
15-13	Remplacement conduite 450 mm à la Centrale de traitements des eaux (CTE)	50 000 \$			50 000 \$	Remplacement de la vieille conduite de 450 mm à la sortie de l'usine secteur Sorel	
12-08	Boulevard Saint-Louis - entre le chemin Saint-Roch et la route Marie-Victorin		300 000 \$		300 000 \$	Remplacement des puisards existants	
15-07	Rue Joliette - entre la route Marie-Victorin et la rue Saint-Laurent		75 000 \$		75 000 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - 100 mm	
15-08	Rue Iberville - entre la route Marie-Victorin et le fleuve Saint-Laurent		60 000 \$		60 000 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - 100 mm	
15-10	Rue Casgrain - entre la route Marie-Victorin et le fleuve Saint-Laurent		- \$	\$135 000	135 000 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - 100 mm	
15-11	Rue Phipps - entre les rues Augusta et Provost et entre les rues Limoges et Victoria		1 330 000 \$		1 330 000 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - 100 mm	
15-12	Rue Adélaïde - entre la rue du Prince et le boulevard Fiset		- \$	\$1 575 000	1 575 000 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - 100 mm	
15-13	Rue Millier - entre la rue Saint-Paul et le boulevard Fiset		180 000 \$		180 000 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - 100 mm	
15-14	Rue Marie-Rollet - entre la rue Mandeville et l'extrémité de la rue		200 000 \$		200 000 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - 150 mm	
15-15	Rue Mandeville - entre la route Marie-Victorin et le fleuve St-Laurent		315 000 \$		315 000 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - 150 mm	
15-19	Rue Léa-Audet - bouclage sur le boulevard Poliquin		65 000 \$		65 000 \$	Bouclage de la rue Léa-Audet sur la conduite de 400 mm du boul. Poliquin	
13-09	Rue du Roi - entre les rues Jacques-Cartier et Victoria		400 000 \$		400 000 \$	Travaux d'égout et de voirie - remplacement d'une conduite d'égout désuète découverte en 2012	

PROJET		2016	2017	2018	TOTAL	Descriptions	Années subséquentes
11-09	Parc Dorimène-Desjardins - phases 5	500 000 \$			500 000 \$	Construction de la rue des Soleils en 1 phase- travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie - dernière phase + entrées électriques 100 000 \$	
14-09	Prolongement rue Lamarche	60 000 \$			60 000 \$	Participation aux services d'aqueduc, d'égout et voirie	
10-17	Rue De Ramezay - prolongement sur la terre Arpin			500 000 \$	500 000 \$	Travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie	
11-08	Rue Larivière - de la rue De Ramezay jusqu'au rond-point projeté	150 000 \$			150 000 \$	Travaux de voirie	
11-10	Boulevard Poliquin - prolongement des services d'égouts sanitaire et pluvial et d'aqueduc - projet commercial				- \$	Installation des services entre l'autoroute 30 et le chemin Champagne	450 000 \$
16-02	Rue Briand - Au complet - remplacement	300 000 \$			300 000 \$	Travaux d'aqueduc et de voirie	
16-03	Rue Des Sables - Des Merisiers à Des Grandbois - remplacement			500 000 \$	500 000 \$	Travaux d'aqueduc et de voirie	
16-04	Rue Champoux - Au complet - gainage		270 000 \$		270 000 \$	Travaux d'aqueduc et de voirie	
16-05	Rue Taillon - Au complet - gainage			105 000 \$	105 000 \$	Travaux d'aqueduc et de voirie	
16-06	Rue Larocque - Route Marie-Victorin à Rue St-Laurent 100 mm - remplacement		300 000 \$		300 000 \$	Travaux d'aqueduc et de voirie	
16-07	Rue Ramezay - Georges et Victoria - 100 mm - remplacement			735 000 \$	735 000 \$	Travaux d'aqueduc et de voirie	
16-08	Rue Louis-Hémon - Au complet - 100 mm - remplacement		115 000 \$		115 000 \$	Travaux d'aqueduc et de voirie	
16-09	Rue Desserres (Conduite de 2 pouces via Saint-Isidore) - rempl.		70 000 \$		70 000 \$	Travaux d'aqueduc et de voirie	
16-10	Rue Barabé - Au complet - gainage				- \$	Travaux d'aqueduc et de voirie	335 000 \$
16-11	Rue Crépeau et Manseau				- \$	Travaux d'aqueduc et de voirie	250 000 \$
16-12	Rue Martin (Angers et Arthur) - bouclage		200 000 \$		200 000 \$	Travaux d'aqueduc et de voirie	
16-13	Rues Labrie et Évangéline - gainage				- \$	Travaux d'aqueduc et de voirie	250 000 \$
16-14	Rues Balzac et de Castille - gainage				- \$	Travaux d'aqueduc et de voirie	250 000 \$
16-15	Rue Lafayette - gainage				- \$	Travaux d'aqueduc et de voirie	250 000 \$
16-16	Rue Dumas - gainage				- \$	Travaux d'aqueduc et de voirie	250 000 \$
16-17	Rue Bernard (entre le 17 et rue Guevremont) - 100 mm rempl.		115 000 \$		115 000 \$	Travaux d'aqueduc et de voirie	
16-18	Rue De La Comtesse (entre les 2 rues Ramesay) - rempl.		- \$	200 000 \$	200 000 \$	Travaux d'aqueduc et de voirie	
16-19	Rue Guevremont (entre Chevalier et Charlotte) 100 mm - rempl.	- \$	200 000 \$		200 000 \$	Travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie	
16-20	Rue Lamarche (Route Marie-Victorin et extrémité de la rue)			350 000 \$	350 000 \$	Travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie	

PROJET		2016	2017	2018	TOTAL	Descriptions	Années subséquentes
16-21	Rue Prince (Provost et Adélaïde)				- \$	Travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie	750 000 \$
16-22	Regard sur le Fleuve - exutoire TTOG à remplacer		50 000 \$		50 000 \$	Travaux d'égout pluvial et de voirie	
16-23	Rang Sainte-Thérèse - branche 5 (Ponceau à remplacer)	30 000 \$			30 000 \$	Travaux d'égout pluvial et de voirie	
16-24	Rue Des Érables (Route Marie-Victorin au fleuve) - 100 mm		350 000 \$		350 000 \$	Travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie	
16-25	1030 Rang Nord - Ponceau	25 000 \$			25 000 \$	Travaux d'égout pluvial et de voirie	
16-26	Bassin Des Merisiers - Selon plan directeur			2 000 000 \$	2 000 000 \$	Travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie - station de pompage et bassin rét.	
Total conduites d'eau potable, égout et voirie :		4 415 000 \$	7 355 000 \$	6 100 000 \$	17 870 000 \$		2 785 000 \$
13-13	Chemin Saint-Roch - installation d'une vanne de 20 pouces	50 000 \$			50 000 \$	Installation d'une vanne de 20 pouces sur la conduite HYPRESCON au niveau de la voie ferrée menant à la rivière Richelieu	
14-14	Rue Pauline et projet Lagacé - bouclage aqueduc				- \$	Bouclage d'aqueduc	100 000 \$
15-22	Installation de clapets anti-retour pour immeubles industriels et de la santé	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	150 000 \$	Installation de clapets anti-retour pour les conduites d'aqueduc - les immeubles industriels et de la santé	
Total conduites d'eau potable :		100 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	200 000 \$		100 000 \$
13-07	Centrale de traitement d'eau - plancher	- \$	200 000 \$		200 000 \$	Construction d'un plancher de béton dans l'ancien garage	
Immo-service	Centrale d'eau - passerelle	20 000 \$			20 000 \$	Passerelle pour filtres #1 à 4	
Total usine de traitement de l'eau potable :		20 000 \$	200 000 \$	- \$	220 000 \$		- \$
12-23	Réfection de l'équipement des stations de pompage appartenant à la ville (contribution de la ville)	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$	Réfection d'équipements mécaniques et électriques dans les stations de pompes	
16-27	Rues Tellier et Olympique - égout pluvial Rang Ste-Thérèse		100 000 \$		100 000 \$	à l'ensemble	
Total conduites d'égout :		100 000 \$	200 000 \$	100 000 \$	400 000 \$		
Annuel	Réhabilitation annuelle de chaussées	600 000 \$	600 000 \$	600 000 \$	1 800 000 \$	Réhabilitation de chaussées sur le territoire de la Ville	
Annuel	Réfection majeure annuelle de trottoirs	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	600 000 \$	Reconstruction de sections de trottoirs sur le territoire de la Ville	

PROJET		2016	2017	2018	TOTAL	Descriptions	Années subséquentes
Annuel	Programme 66/34 - réfection de trottoirs et bordures	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$	Réfection de sections de trottoirs - demandes de citoyens et travaux Publics.	
13-16	Rue De Ramesay - construction d'un trottoir			60 000 \$	60 000 \$	Corridor cyclable et piétonnier entre les rues du Collège et Tétreau	
Annuel	Programme annuel de plantation d'arbres et mobilier urbain	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	150 000 \$	Plantation d'arbres annuelle et ajout de mobilier urbain dans divers secteurs de la ville	
16-28	Aéroport - réfection du pavage, fossés et déboisement	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$	Construction de taxiway, déboisement, réfection du pavage et alimentation électrique	
13-08	Feux de circulation - dispositifs sonores	50 000 \$	50 000 \$		100 000 \$	Remplacement du contrôleur et installation de dispositifs sonores assurant la traverse des non-voyants	
13-11	Rues Tellier et Olympique - travaux de voirie		250 000 \$		250 000 \$	Construction de fossés et application d'un revêtement bitumineux (70% riverain-30% ensemble)	
12-10	Route Marie-Victorin - synchronisation des feux de circulation existants		150 000 \$		150 000 \$	Synchronisation de feux de circulation existants à 4 intersections	
13-03	Carrefour Naissance-Famille - stationnement	80 000 \$			80 000 \$	Réaménagement et agrandissement du stationnement existant	
Annuel	Piste cyclable municipale	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	600 000 \$	Implantation et réaménagement de pistes cyclables sur le territoire de la ville	
16-29	Réaménagement rue Élisabeth à la sortie du traversier			250 000 \$	250 000 \$	Suite aux travaux du Quai #2; rendre une partie de la rue à sens unique	
16-44	Réaménagement intersection rue Augusta et boul. Fiset				- \$		200 000 \$
Total chemins, rues, routes et trottoirs :		1 400 000 \$	1 720 000 \$	1 580 000 \$	4 700 000 \$		200 000 \$
Annuel	Éclairage de rues - quartiers	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	90 000 \$	Éclairage des rues dans les quartiers résidentiels	
16-30	Travaux d'éclairage - conversion DEL sur 6 ans (2016-2021)			250 000 \$	250 000 \$	Remplacement des têtes de lampadaires pour éclairage de type Del (programme) coût total 1 500 000 \$	
16-31	Pont Turcotte - Éclairage architectural	450 000 \$	- \$		450 000 \$	Éclairage architectural en vue du Leg 375 ième des fêtes	
Total systèmes d'éclairage de rues :		480 000 \$	30 000 \$	280 000 \$	790 000 \$		
16-32	Stationnement garage municipal du côté Ouest - Tracy	35 000 \$			35 000 \$	Réhabilitation du pavage dans le stationnement	
16-33	Stationnement du 3025 boul de Tracy	175 000 \$			175 000 \$	Réhabilitation du pavage et bordures dans le stationnement	
Immo-service	Stationnement aux travaux publics	20 000 \$			20 000 \$	Réfection pavage	
Total aires de stationnement :		230 000 \$	- \$	- \$	230 000 \$		
14-01	Aménagement du quai n° 2	4 000 000 \$	200 000 \$		4 200 000 \$	Travaux de voirie et d'aménagement de surface	

PROJET		2016	2017	2018	TOTAL	Descriptions	Années subséquentes
12-22	Carré Royal - réfection des infrastructures existantes	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$	Réfection du réseau d'égout pluvial, des bordures, du pavage et du pavé-uni et éclairage	200 000 \$
Immo-service	Nivellement et asphaltage de la surface occupée par la patinoire à la Maison des jeunes l'Air-du-Temps	12 000 \$			12 000 \$	Nivellement et asphaltage de la surface occupée par la patinoire à la Maison des jeunes l'Air-du-Temps	
14-13	Parc Dorimène-Desjardins - installation de jeux d'eau pour enfants	325 000 \$			325 000 \$	Installation de jeux d'eau pour enfants au parc Dorimène-Desjardins	
14-12	Parc Régional des Grèves - aménagement des sentiers et mobilier de parc	200 000 \$			200 000 \$	Aménagement des sentiers (en 2016 passerelle de 150 000 \$) et aménagement autour du chalet	
Annuel	Projets de quartiers	206 000 \$	80 000 \$	80 000 \$	366 000 \$	Projets de quartier (10 000\$ par quartier)	
Annuel	Travaux d'aménagement dans les parcs selon le nouveau plan directeur	285 000 \$	225 000 \$	\$100 000	610 000 \$	Travaux d'aménagement dans les parcs selon le nouveau plan directeur	
Total parcs et terrains de jeux :		5 128 000 \$	605 000 \$	280 000 \$	6 013 000 \$		200 000 \$
Immo-service	Piscine Laurier Menard	35 000 \$			35 000 \$	Aménagement extérieur et trottoir	
16-34	Projet Ecomonde - participation municipale (voir résolution engagement)	800 000 \$	200 000 \$		1 000 000 \$		
Total autres infrastructures :		835 000 \$	200 000 \$	- \$	1 035 000 \$		
TOTAL DES INFRASTRUCTURES :		12 708 000 \$	10 360 000 \$	8 390 000 \$	31 458 000 \$		3 285 000 \$
Immo-service	3025 boulevard de Tracy - signalisation	15 000 \$			15 000 \$	Signalisation des locaux	
Immo-service	3025 boulevard de Tracy - système d'air	35 000 \$			35 000 \$	Nouveau système de traitement d'air pour le garage	
Immo-service	3025 boulevard de Tracy - système d'air	30 000 \$			30 000 \$	Nouveau système de traitement d'air pour les bureaux	
16-35	3025 boulevard de Tracy - système d'eau refroidi	50 000 \$			50 000 \$	Correction de l'isolation sur les conduites d'eau refroidi (45 000 \$) Nouvelle pompe de circulation pour réseau d'eau refroidi (5 000 \$)	
15-06	Nouvel entrepôt au Garage Antaya - nouvel entrepôt	400 000 \$			400 000 \$	Construction d'un nouvel entrepôt	
Immo-service	SPDU - rénovation	15 000 \$			15 000 \$	Plancher bureaux	
Immo-service	Travaux publics - entrepôt de signalisation	15 000 \$			15 000 \$	Réfection entrepôt de signalisation	
16-36	Travaux publics - réfection atelier mécanique	100 000 \$			100 000 \$	Réfection garage partie atelier mécanique mur de bloc de béton	
Total édifices administratifs :		660 000 \$	- \$	- \$	660 000 \$		

PROJET		2016	2017	2018	TOTAL	Descriptions	Années subséquentes
Immo-service	Bibliothèque Le Survenant	15 000 \$			15 000 \$	Signalisation des locaux	
16-37	Bibliothèque Le Survenant - Ascenseur	100 000 \$			100 000 \$	Ascenseur (montant sera-t-il suffisant?)	
16-38	Biophare - toiture		150 000 \$		150 000 \$	Réfection toiture	
16-45	Capitainerie	50 000 \$			50 000 \$	Aménagement du 2e étage de la capitainerie en fonction de recevoir un restaurateur	
16-39	Centre culturel		90 000 \$		90 000 \$	Amélioration qualité de l'air au sous-sol, déshumidification, climatisation, ventilation	
Immo-service	Centre des aînés	21 000 \$			21 000 \$	Remplacement de la chaudière du système de chauffage	
16-41	Chalet au Parc Pelletier (plan directeur des parcs)	100 000 \$			100 000 \$	Nouveau chalet	
15-02	Colisée Cardin	300 000 \$			300 000 \$	Réfection de la toiture du côté Est	
16-40	Curling Aurèle-Racine	- \$	150 000 \$		150 000 \$	Réfection de toiture	
Immo-service	Curling Aurèle-Racine	15 000 \$			15 000 \$	Remplacement portes d'entrées	
Immo-service	Divers bâtiments - accès aux personnes handicapées	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	75 000 \$	Amélioration de l'accès aux personnes handicapées	
Immo-service	Divers bâtiments - automates programmables	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	105 000 \$	Mise en place d'automates programmables	
Immo-service	Divers bâtiments - éclairage	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	75 000 \$	Amélioration de l'éclairage intérieur et extérieur	
Immo-service	Divers bâtiments - équipements réfrigérants	25 000 \$			25 000 \$	Remplacement des équipements réfrigérants fonctionnant au fréon R-22	
16-42	Église Notre Dame	135 000 \$			135 000 \$	Amélioration qualité de l'air du bâtiment	
14-18	Maison des gouverneurs - aménagement extérieur	200 000 \$	200 000 \$		400 000 \$	Aménagement des jardins de la Baronne	
Immo-service	Parc Regard-sur-le-fleuve	20 000 \$			20 000 \$	Réfection toiture	
15-09	Piscine Laurier-R.-Ménard	300 000 \$	3 200 000 \$		3 500 000 \$	2016 : Honoraires prof. 2017 : Réfection des bassins d'eau, Mises au normes et actualisations des installations aquatiques (subvention à venir)	
Immo-service	Piscine Laurier-R.-Ménard	21 000 \$			21 000 \$	Remplacement du chauffe-eau domestique	
Héliport - aménagement pour le futur locataire		400 000 \$			400 000 \$	Aménagement pour un futur restaurant	
Total édifices communautaires et récréatifs		1 787 000 \$	3 875 000 \$	85 000 \$	5 747 000 \$		

PROJET	2016	2017	2018	TOTAL	Descriptions	Années subséquentes
TOTAL DES BÂTIMENTS :	2 447 000 \$	3 875 000 \$	85 000 \$	6 407 000 \$		

Immo-service	Hotel-de-Ville - Hyundai Accent	20 000 \$			20 000 \$	Rempl. 09-04	
Immo-service	Hotel-de-Ville - Hyundai Accent	20 000 \$			20 000 \$	Rempl. 10-08	
Immo-service	Hygiène du milieu - F-150	25 000 \$			25 000 \$	Rempl. 05-03	
Immo-service	Hygiène du milieu - F-250	30 000 \$			30 000 \$	Rempl. 04-02	
Immo-service	Incendie - Hyundai Accent	35 000 \$			35 000 \$	Rempl. 07-17	
Immo-service	Incendie - Pick-up équipé	80 000 \$			80 000 \$	Nouveau camion (40 000 \$ d'équipements de premier répondant pour 2017)	
Immo-service	Infrastructures - Dodge SX	20 000 \$			20 000 \$	Rempl. 06-04	
Immo-service	Infrastructures - Pontiac Sunfire	25 000 \$			25 000 \$	Rempl. 04-04	
Immo-service	Infrastructures - Silverado 1500	35 000 \$			35 000 \$	Rempl. 04-03	
Immo-service	Parcs et espaces verts - F-150	25 000 \$			25 000 \$	Rempl. 08-07	
Immo-service	Parcs et espaces verts - Silverado 1500	25 000 \$			25 000 \$	Rempl. 07-15	
Immo-service	S.P.D.U. (génie) - Pontiac Sunfire	20 000 \$			20 000 \$	Rempl. 05-06	
Immo-service	S.P.D.U.(urbanisme) - Hyundai Accent	20 000 \$			20 000 \$	Rempl. 08-01	
Immo-service	Voirie - Dodge RAM 1500	26 000 \$			26 000 \$	Rempl. 11-03 - contremaître	
Immo-service	Flotte de véhicules		450 000 \$	115 000 \$	565 000 \$		
	Total véhicules :	406 000 \$	450 000 \$	115 000 \$	971 000 \$		

Immo-service	Réaménagement de la salle des comités (HDV)	21 000 \$			21 000 \$	Direction générale	
Immo-service	Logiciel - conception structure - : RAM Eléments - pour faire la conception de structure de bâtiment toutes matières (aciers, bois, etc...)	8 000 \$			8 000 \$	Génie	
Immo-service	Ameublement pour la caserne de Tracy	3 000 \$			3 000 \$	Incendie	
Immo-service	Achat de meubles, salle de réunion et réception	5 000 \$			5 000 \$	Ressources humaines	

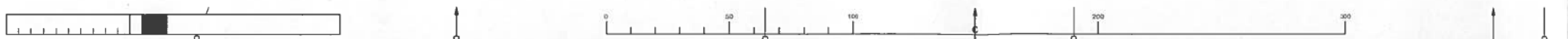
PROJET		2016	2017	2018	TOTAL	Descriptions	Années subséquentes
Immo-service	Acquisition logiciel pour modernisation matrice graphique	22 100 \$			22 100 \$	Service évaluation	
Immo-service	Remplacement du serveur de sauvegarde	15 000 \$			15 000 \$	TI et approvisionnement	
Immo-service	Achat de PC et portable annuel (35) - écran (20) - imprimante Evolis Pebble (1) (carte du citoyen)- piscine lecteur média, télé 42 po avec support mural	35 000 \$			35 000 \$	TI et approvisionnement	
Immo-service	Remplacement du système Anti-Pourriel	8 000 \$			8 000 \$	TI et approvisionnement	
Immo-service	Réseau sans fil dans les parcs et page d'accueil	20 000 \$			20 000 \$	TI et approvisionnement	
Immo-service	Licences Windows server 2012 R2 data center avec soft ware insurance	10 000 \$			10 000 \$	TI et approvisionnement	
Immo-service	Migration des visualisateurs géomatiques	60 000 \$			60 000 \$	Urbanisme	
Immo-service	Équipements informatique		199 000 \$	199 000 \$	398 000 \$		
Immo-service	Ameublement et équipement de buresu		50 000 \$	50 000 \$	100 000 \$		
Total ameublement et équipement de bureau :		207 100 \$	249 000 \$	249 000 \$	705 100 \$		
Immo-service	Remise à neuf pompe et moteur 75 h.p.	25 000 \$			25 000 \$	Centrale d'eau	
Immo-service	4 turbidimètres à lecture en continu	15 000 \$			15 000 \$	Centrale d'eau	
Immo-service	Achat d'estrades en aluminium 50 places (3) pour le soutien aux événements	6 000 \$			6 000 \$	Communautaire	
Immo-service	Analyseur de circulation ou afficheur	15 000 \$			15 000 \$	Génie	
Immo-service	Hygiène du milieu - Rétrocaveuse ou pelle sur roues	250 000 \$			250 000 \$	Hygiène du milieu - rempl. 03-01	
Immo-service	Habits de combat incendie (renouvellement annuel)	55 000 \$			55 000 \$	Incendie	
Immo-service	Lances incendie	5 500 \$			5 500 \$	Incendie	
Immo-service	Scie Cutter Edge	4 500 \$			4 500 \$	Incendie	
Immo-service	Support pour habits de combat (8x2000\$)	16 000 \$			16 000 \$	Incendie	
Immo-service	Conteneurs pour site d'entraînement	10 000 \$			10 000 \$	Incendie	
Immo-service	Casques de pompiers	5 500 \$			5 500 \$	Incendie	
Immo-service	Achat d'équipements de conciergerie (autorécureuse)	11 000 \$			11 000 \$	Infrastructures	
Immo-service	Infrastructures - outils spécialisés	10 000 \$			10 000 \$	Infrastructures	

PROJET		2016	2017	2018	TOTAL	Descriptions	Années subséquentes
Immo-service	Colisée Cardin - Coupe bordure de glace	7 000 \$			7 000 \$	Infrastructures	
Immo-service	Parcs et espaces verts - 6 roues benne basculante	55 000 \$			55 000 \$	Parc et espace vert - rempl. 05-10	
Immo-service	7 vélos aquatique hydro rider PRO (1 950\$ ch.) et 3 barres aquatique (749\$ ch.)	16 000 \$			16 000 \$	Piscine	
Immo-service	Parc Regard sur le Fleuve	25 000 \$			25 000 \$	Remplacement mobiliers de parcs (tables et bancs)	
Immo-service	Filet protecteur derrière les buts	4 000 \$			4 000 \$	Sports	
Immo-service	Rehaussement des baies vitrées	27 000 \$			27 000 \$	Sports	
Immo-service	Accessoires et équipements (nouveau local des employés) entrepôt Loisirs	10 000 \$			10 000 \$	Sports et plein-air	
Immo-service	Camion vacuum		225 000 \$		225 000 \$	Égout	
Immo-service	Balai de rue		225 000 \$		225 000 \$	Voirie	
Immo-service	Camion échelle			800 000 \$	800 000 \$	Incendie	
Immo-service	BR-400			100 000 \$	100 000 \$	Loisirs	
Immo-service	Incendie, CTE, TP		150 000 \$	150 000 \$	300 000 \$		
Total machinerie, outillage et équipement divers :		572 500 \$	600 000 \$	1 050 000 \$	2 222 500 \$		
Annuel	Diverses acquisitions de propriétés	345 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	745 000 \$	Acquisition de divers terrains sur le territoire	
16-43	Démolition bâtiment - Légion Canadienne	40 000 \$			40 000 \$		
Total terrains :		385 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	785 000 \$		
					- \$		
TOTAL DES IMMOBILISATIONS :		16 725 600 \$	15 734 000 \$	10 089 000 \$	42 548 600 \$		3 285 000 \$

FINANCEMENTS

Emprunt	5 592 600 \$	10 334 000 \$	4 889 000 \$	20 815 600 \$
Subvention Quai fédéral	4 000 000 \$	200 000 \$		4 200 000 \$

PROJET	2016	2017	2018	TOTAL	Descriptions	Années subséquentes
Excédent accumulé de fonctionnement affecté	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	3 000 000 \$		
Fonds de parcs	633 000 \$			633 000 \$		
Fonds de roulement	2 800 000 \$	1 500 000 \$	1 500 000 \$	5 800 000 \$		
Taxe d'infrastructure - 70\$ par locaux	1 300 000 \$	1 300 000 \$	1 300 000 \$	3 900 000 \$		
A même le budget de fonctionnement (éléments de conciliation à des fins fiscales)	1 400 000 \$	1 400 000 \$	1 400 000 \$	4 200 000 \$		
	16 725 600 \$	15 734 000 \$	10 089 000 \$	42 548 600 \$		
Solde de l'endettement net à long terme consolidé au 31 décembre prévu	71 860 830 \$	72 727 230 \$	69 941 730 \$			
Ratio cible Endettement total net à long terme sur les revenus totaux <= à 125%; 120% en 2015; 110% en 2018 et 100% en 2021	112%	112%	109%			
Ratio cible Service de la dette sur les charges consolidées + remb. Capital excluant l'amortissement <= 17%; en 2021 15%	12%	13%	13%			
	\$1 475 000	\$750 000				
	\$4 117 600	\$9 584 000	\$4 889 000	\$18 590 600		
Subvention TECQ et Taxe d'accise	-950 000 \$	-3 715 000 \$	-1 100 000 \$	-5 765 000 \$		
PIQM	-\$200 000	-\$788 333	-\$1 026 667	-\$2 015 000		



Légende

	EXISTANT	PROPOSE
REGARD SANITAIRES/PLUM/EA		
PUSARD CIRC/CAR/RECT		
REGARD PUSARD		
POSTE DE POMPAGE		
BORNE D'INCENDIE		
CHAMBRE DE VANNES		
VANNE		
REDUIT		
BOUCHON		
ENTREE DE SERVICE		
ELEVATION		
EGOUT SANITAIRE		
EGOUT SANITAIRE (PROFIL)		
EGOUT PLUMAL		
EGOUT PLUMAL (PROFIL)		
EGOUT UNITAIRE		
EGOUT UNITAIRE (PROFIL)		
CONDUITE DE REFROIDISSEMENT		
CONDUITE DE REFROIDISSEMENT (PROFIL)		
CONDUITE EAU POTABLE (AQUEUX)		
CONDUITE EAU POTABLE (AQUEUX) (PROFIL)		
EGOUT PERFORE		
PAVAGE		
GRANDIR		
TRONÇON		
BORDURE		
CLÔTURE		
CLISSURE		
FOSSÉ		
PONCEAU		
HAUT DE TALUS		
BAS DE TALUS		
HAIE		
LIGNE DE LOT		
LIGNE D'EMPRISE		
LIGNE DE CENTRE		
LIMITES DES TRAVAUX		
FEU DE CIRCULATION		
LAMPADAIRE		
SONDAGE/FORAGE (EN PLAN)		
SONDAGE/FORAGE (EN PROFIL)		
REPÈRES DE NIVELLEMENT		
STATION D'AMONTAGE		
BORNE/VOIE DE FER		
POTEAU ELECTRIQUE		
POTEAU DE TELEPHONE		
POTEAU DE TELEPHONE AVEC TRANSFO		
POTEAU ELECTRIQUE/TELEPHONE		
HAUBAN		
ELEC. OPTIQUE / REGARD / BI		
GAS OPTIQUE / REGARD		
TELEPHONE / REGARD / BI		
CABLES/BOITIER OPTI / REGARD		

Plan de localisation

REV	DATE	DESCRIPTION	PREPARE PAR	APPROUVE PAR
ÉMISSIONS / RÉVISIONS				
TOUTES LES DIMENSIONS DOIVENT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX				

Scale: _____



VILLE DE SOREL-TRACY
 PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT URBAIN
 DIVISION GÉNIE
 105 rue du Prince
 Sorel-Tracy (Outback) J3P 7K1
 Tél : (450) 780-5600
 www.ville.sorel-tracy.qc.ca

Projet: _____
 Titre: _____

Préparé	Echelle	Aucune
Dessiné	Date	Aucune
Vérifié	Règlement	
Approuvé	Plan no	Feuille no
Matricule		